

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 33

Artikel: Va pour le thé !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MESSAGERS DE MALHEUR

Vous connaissez bien l'histoire de ce brave homme qui s'était chargé d'annoncer à une dame, avec tous les ménagements possibles, la triste nouvelle de la mort du mari de celle-ci, décédé subitement hors de son domicile.

Il frappe discrètement à la porte. La dame vient ouvrir.

— Pardon, madame, c'est bien ici chez madame veuve Y...?

— Oui, monsieur, je suis bien Madame Y..., mais je ne suis pas veuve.

— A combien pariez-vous?... Monsieur votre mari vient d'être tué dans un accident de chemin de fer.

* * *

En voici une autre, d'histoire, un peu dans le même goût.

On était en temps de guerre. Une jeune dame avait son jeune mari à l'armée. Depuis quelque temps déjà, elle n'en avait pas de nouvelles et s'inquiétait fort.

Un ami du mari est soudain avisé que ce dernier vient d'être tué au cours du dernier engagement.

Il ne sait comment s'y prendre pour annoncer la triste nouvelle à la jeune femme, qui ignore tout et languit de savoir quelque chose de celui à qui elle a donné son cœur et sa vie.

L'ami prend son courage à deux mains et vient faire visite à la malheureuse.

Aussitôt, celle-ci lui demande, anxieuse, des nouvelles de l'absent.

Il répond vaguement, tout en restant sur le sujet de la guerre et de ses dangers. Puis, à bout d'expédients, et sentant qu'il ne peut tarder plus de s'acquitter de sa mission, car l'angoisse de son interlocutrice est à son paroxysme, il demande :

— Mais enfin, madame, si l'on vous annonçait la mort de votre mari, que feriez-vous?

A ces mots, la jeune femme ne peut retenir ses sanglots :

— Sa mort!... Ne plus le revoir!... Non, je ne pourrais m'y résigner!... Oh! je me jetterais aussitôt par la fenêtre.

Alors, calmement, le funèbre messenger se dirige vers la fenêtre et l'ouvre toute grande.

La dame comprend. Peu à peu ses transports se calment. Elle s'assied et ne dit mot.

L'ami lui présente ses condoléances, lui offre ses services pour l'accomplissement des formalités d'usage, puis se retire discrètement.

Lorsqu'il est parti, madame se lève et s'en va refermer la fenêtre.

Blason. — Un quidam explique que ses armoiries sont « à chevrons d'or sur fond de gueules. »

— Les miennes, dit un voyageur de commerce qui assiste à l'entretien, sont « à beaucoup de gueule sur peu d'or. »

LA BÊTE

Assis au bord de la mître aux porcs, voilà bientôt cinq minutes que Samuel fait l'inspection générale de son nez.

En ce moment, sa mère doit être au plantage et il ne risque pas d'entendre sur ses derrières :

— Faudrait voir aller chercher la trident pour t'aider à te curer le nez.

Aussi, il travaille avec ardeur, avec passion, et le pauvre petit piff rose, se rebiffe et rougit de honte.

Mais là n'est pas l'important. Si Samuel attend, plongé dans d'absorbantes réflexions : c'est qu'il attend la bête.

Tout au fond de la cuisine, voisinant avec la grande pendule de noyer, un « coucou » allonge ses poids sur l'assiette au chat.

Lorsque les visiteurs s'enquière de la provenance du « coucou », la mère de Samuel répond sentencieusement :

— C'est le père qui a gagné ça au tir de l'abbaye.

Et voilà pourquoi Samuel vient à toute heure de la journée attendre la « bête ».

A midi, quand tout le monde mange la soupe, Samuel interroge son père.

— Dis-voï, papa, qu'est que c'est que ce mouneau qui sort de la boîte?

— Un coucou.

— Mais pourquoi est-ce qu'il s'envole pas?

— Parce qu'il est en bois.

— Mais puisqu'il chante.

— Fiche-moi la paix.

Mais le même n'est pas content et il reprend :

— En bois, ça c'est pas vrai, puisqu'y chante!

On veut m'en faire accroire, pense-t-il, comme pour les petits bébés qu'il va chercher chaque matin dans le jardin parmi les choux, plantant ses doigts dans les colimaçons.

La nuit, Samuel rêve après la bête qui sautille sur sa couverture.

Et puis elle doit avoir faim, pense-t-il encore, car personne ne lui donne à manger.

Aussi, cette fois, il se décide à frapper un grand coup.

Après beaucoup d'efforts, il place sur un « tabouret » la caisse à bois et, par dessus, un « seillon ».

Puis, ayant pris une cerise dans le buffet, il escalade son échafaudage. Le voilà au sommet.

La cerise aux doigts, l'œil fixé sur la mystérieuse petite porte, il se demande ce qui peut bien se passer là derrière.

Timidement, il étend le bras et tout en ayant un peu peur de réveiller l'oiseau et que celui-ci lui saute contre, il dépose délicatement la « griotte » devant la porte du chalet afin que le « moineau » puisse la prendre.

Soudain, ayant mal calculé son effort, il a perdu l'équilibre et tombant en avant le gosse empoigne la pendulette qui cède sous le poids ; et, au milieu d'un fracas de chaise renversée, de rouages qui se brisent, Samuel se trouve étendu par terre, une main dans l'écuelle du chat.

Après avoir constaté, à son grand étonnement, qu'il ne s'est pas fait de mal, il regarde si personne ne le voit et éclate en sanglots.

Attirée par le bruit, la mère est accourue, furieuse, écumante.

A travers ses larmes, Samuel voit vaguement une main menaçante, pleine de terre, prête à s'abattre sur lui.

Alors, dans son petit cerveau bouleversé, il lui vient une idée géniale et, désignant de son doigt dégoutant de lait, le chat qui s'est rendomi sur le foyer, il glapit, pleurnichant :

— C'est pas moi!... hi! hi! hi! c'est pas moi... hi! hi! hi!... c'est le minon qui a voulu attraper la « bête »!

P. D.

Dans la rue. — Pardon, Monsieur, le bureau du receveur, s'il vous plaît?

— Je sais pas! répond brusquement le passant interpellé, en continuant son chemin.

Quelques pas plus loin, il se ravise et appelle :

— M'sieu!... m'sieu!

— Qu'y a-t-il?

— C'est le bureau du receveur du District que vous cherchez?

— Mais oui, bien sûr; où est-il donc?

— Ah! je sais pas non plus où c'est.

Le train de Lucifer. — Deux messieurs se rencontrent en chemin de fer :

— Alors, où allez-vous comme ça?

— Au diable!

— Tenez, moi aussi; mais j'ai pris un billet de retour.

DANIOTET ET L'APPRENTI PHARMACIEN

DANIOTET l'a profité de la fâre po alla à la pharmacie et dit dinche au phramacien, on n'espèce d'allemand en lei montrant on bé de papai :

— Poède-vo mé lliaire clli grimoine?

Et l'apprenti preind lou belliet, lou lliet, lou relliet, et preind onna grocha botollhie, ein veissé onna gotetta deins onna botollhie plus petita, preind de la pussa deins on tère, ein met onna peincha deins la petita botollhie, checot bein cllia bourtià, lli met on boutzon avoué dau papai rodzé bein arrendzi avoué onna fiçalla, lai appedza on bocon dé papai io le l'ecrivé :

Une cuillerée à soupe toutes les heures jusqu'à effet.

Adan, l'apprenti stauiffre dit à Daniotet :

— Foici la remète, za goute teux francs!

— Iein n'ai pas falta de remédou!

— Mais fous afez tonnè une ortonance pour faire la mètication.

— Ma na, que fâ Daniotet, n'est pas on belliet de mède, l'est onna lettra de l'onclliou de ma fenna, que resté pè les z'Amériques. On n'a pas été fottu de la lliaire à la maison. Adan on a chondzi dé vous l'apporta passeque vos pouédé llière faciameint les belliets dei dotteus qu'ecrivont adi tant mau que l'ai a qué vo que saltanz les lliaire.

MÉRINE.

Va pour le thé!

Voici comment est né le thé, selon les légendes poétiques du Japon :

Dharma, un ascète très saint, s'était interdit le sommeil comme acte trop complaisamment humain. Une nuit, cependant, il s'endormit et ne se réveilla qu'au jour. Indigné contre cette faiblesse, il coupa ses paupières et les jeta comme de basse et vile chair, l'empêchant d'atteindre à la perfection humaine à laquelle il aspirait.

Or, les paupières sanglantes prirent racine, à la place où elles étaient tombées sur la terre, et un arbrisseau poussa, donnant des feuilles, que les habitants cueillent, et dont il font une infusion parfumée qui chasse le sommeil.

AU TEMPS JADIS

Un de nos abonnés a bien voulu nous confier les *Règlements de la Société de divertissements des garçons de G...*, fondée en 1772.

Les règlements qui régissaient cette société avaient été révisés en 1826. Ce sont ces règlements révisés qui nous ont été communiqués. Nous y remarquons de curieuses dispositions.

Ainsi, dans la préface, il est dit (nous respectons l'orthographe) :

« De tout tems les jeunes gens et ceux de la campagne surtout, ont aimé les plaisirs bruyants, tels que la danse, boire un coup, chanter, etc., en compagnie. C'est pourquoi, des les tems reculés, les jeunes gens de G... formèrent une société pour ce genre de divertissements... »

Dans le chapitre intitulé : *Police des garçons*, nous voyons que : « le garçon qui, en société, s'enivra au point de ne pouvoir aisément figurer en compagnie paiera une amende de 2 batz. »

Est puni de 4 batz d'amende « celui qui, en compagnie, fera des vilénies, telles que vomissements, etc. »

Un autre article condamne à une amende de 2 batz « celui qui se conduira grossièrement envers une fille »; de cinq batz, « celui qui causera une batterie. »

« Celui qui méprisera un membre de la société pour cause de pauvreté, ou qui, pour la même raison, dédaignera sa compagnie, paiera deux batz d'amende. »